

Le dispositif Garantie Jeunes a pour objectif de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Mission Locale, en lien avec les services de l'Etat, est en charge de sa mise en œuvre.

**La Garantie Jeunes est une phase d'accompagnement renforcée du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), d'une durée de douze mois, pilotée par un conseiller référent, sur la base d'une contractualisation et d'une garantie de ressources de 497.01 € par mois pour chaque jeune, en appui au parcours d'accompagnement.**

La mission locale d'Aubervilliers organise une fois par semaine une réunion d'information sur la Garantie Jeunes, à destination de tous les jeunes albertivillariens.

Pour y participer, il faut s'inscrire auprès de l'accueil (sur place ou par téléphone au 01 71 86 35 36 ) ou de votre conseiller.

Les prochaines dates sont :

- le mardi 4 août à 10h30 ;
- le mercredi 12 août à 10h30;
- le mardi 25 août à 10h30 ;
- le jeudi 3 septembre à 14h00.

Pour intégrer le dispositif de la Garantie Jeunes, il faut être âgé de 16 à 25 ans, être ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé. Il y a de plus des conditions de ressources ; une grande disponibilité est également requise.

N.B. : Pour vous inscrire en ligne à la mission locale, [cliquez ici](#).